

*Les crédits*

pas la question. Tant qu'il y aura quelqu'un pour donner l'exemple, les Canadiens conserveront l'espoir. Le Parti réformiste est ici pour donner l'exemple. Nous invitons le gouvernement à faire comme nous, tout simplement parce que c'est ce qu'il doit faire, surtout lorsque nous demandons aux Canadiens de s'imposer des sacrifices.

Comment le ministre du Développement des ressources humaines peut-il parler de réduire les dépenses sociales, les fonds consacrés au bien-être social, à l'éducation et à l'assurance-chômage sans parler de son propre régime d'assurance-chômage, le régime de retraite des députés? Quelles réductions va-t-il apporter à ce régime?

Comment le ministre peut-il se plaindre du fait que 25 000 travailleurs de l'industrie de l'automobile retirent annuellement 70 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage, alors que, en 1992, les contribuables ont versé un montant estimatif de 158 millions de dollars pour combler le manque à gagner du régime de retraite des parlementaires auquel, comme l'a souligné plus tôt le député libéral, nous avons cotisé 11 p. 100? Compte tenu du montant retiré, cette cotisation n'est pas suffisante. Chaque année, on ajoute au régime plus de deux millions de dollars pour faire exactement ce pourquoi le ministre du Développement des ressources humaines critique les travailleurs de l'industrie de l'automobile. C'est de l'hypocrisie!

Comment le ministre des Finances peut-il envisager d'imposer les REER sans examiner sa propre allocation de retraite que les contribuables financent davantage que lui, de façon disproportionnée, ce qui n'est même pas autorisé dans le secteur privé? Il s'agit là d'un ministre d'État.

L'hypocrisie du gouvernement libéral dans ce dossier est réellement déconcertante. Il avait promis d'examiner les pensions des députés et de nous laisser décider de ne pas y cotiser, mais il ne l'a pas fait. Depuis mars, il a en main le rapport accompagné de recommandations précises, mais il n'a rien fait. Il a plutôt attendu que 52 autres députés, dont 46 libéraux, soient admissibles au parachute doré.

La majeure partie des réformistes, qui ont décidé d'accepter une réduction de traitement de 10 p. 100, seront également privés des cotisations de 11 p. 100 que le gouvernement retient sur leur rémunération pour financer les pensions de retraite des députés. Cela représente 21 p. 100 ou plus de 1 000 \$ de moins que le montant du chèque mensuel que touche chaque député libéral. C'est ce que nous sommes prêts à sacrifier pour faire preuve de leadership et montrer aux Canadiens que nous devons tous participer au programme de réduction du déficit.

Le gouvernement s'attaque à nos liquidités et cela fait rire les députés ministériels. Eh bien, qu'ils le fassent, car rira bien qui rira le dernier. Peut-on alors s'étonner que certains d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, s'interrogent sur l'aveuglement et la stupidité du gouvernement dans ce dossier?

Permettez-moi d'exposer la position du Parti réformiste au sujet des pensions des députés. Nous mettrons fin à la pleine indexation de ces pensions. L'admissibilité aux prestations serait retardée jusqu'à l'âge de 60 ans et aussi en fonction du nombre d'années pendant lesquelles le député aurait déjà reçu un traitement avant 60 ans. Le régime de retraite des députés serait

aussi assujéti à une réimposition calculée selon une formule identique à celle du programme de la sécurité de la vieillesse.

• (1155)

Le Parti réformiste a déjà approuvé le concept du régime de retraite privé auquel le gouvernement contribuerait en versant un montant égal aux futures cotisations des députés à un REER, jusqu'à la limite de la cotisation maximale. Après avoir éliminé le régime de retraite doré, la Chambre pourrait convenir d'un régime de rémunération plus acceptable et compatible avec la perception des contribuables canadiens.

Voilà ma recommandation personnelle! Elle est sans doute contestable, mais elle satisferait nos détracteurs et inciterait peut-être les nouveaux députés à la Chambre à voter en faveur de notre motion. Étant donné que, de temps à autre, des citoyens désirent entrer dans le secteur public pour participer au processus législatif et apporter leur contribution à la société canadienne et puisqu'il est souhaitable d'attirer au Parlement des citoyens de tous les horizons, peu importe leur revenu, on devrait offrir à ces gens un régime de rémunération raisonnable afin que cette vénérable institution soit confiée à des députés qui cherchent davantage à servir leur pays qu'à s'enrichir, par le truchement du salaire, des avantages et des privilèges, sans pour autant imposer des difficultés financières indues.

Nous parlons d'une fonction vraiment importante. Seuls 295 Canadiens à la fois occupent ce poste. Ils doivent établir un juste équilibre entre leurs sacrifices personnels et l'intérêt public. Étant donné la description actuelle des fonctions des députés et les attentes de la population à leur égard, nous devons cesser de croire que les députés sont des gens spéciaux, différents ou dignes de certains avantages non offerts par le secteur privé.

Nous devons nous enlever de l'idée qu'un député ne reçoit que 64 000 \$ par année. Il n'en est rien. Il touche beaucoup plus. Cela entraîne une certaine confusion. En effet, il reçoit un traitement de 64 000 \$, plus une allocation de subsistance non imposable de 21 300 \$ et une allocation pour frais non imposable de 6 000 \$. Après six années, il obtient une prime, une pension à vie. Il reçoit 27 000 \$ non imposables. Pourquoi?

Dans le secteur privé, pour qu'une personne touche 27 000 \$, elle doit avoir un revenu de 50 000 \$ et plus. Ce type de rémunération n'est rien de plus qu'une façon planifiée de tromper les gens pour donner au premier ministre la possibilité d'affirmer qu'il gagne moins que le joueur de hockey le moins bien payé des Sénateurs d'Ottawa. La rémunération totale d'un député est d'environ 120 000 \$ par année, si on tient compte de la partie non imposable. C'est le genre de paroles trompeuses qui amènent les gens à perdre tout respect pour les politiciens.

Les libéraux sont au pouvoir et la vice-première ministre du Canada appuie la TPS. Pourtant, durant la campagne électorale, elle a déclaré qu'elle démissionnerait si on ne supprimait pas cette taxe. Nos vis-à-vis avaient promis de le faire d'ici janvier 1996. Je me suis engagé à réduire ma rémunération de 10 p. 100 et je l'ai fait. J'ai promis de me retirer du régime de retraite actuel. Je vais respecter cet engagement. J'ai dit que la réduction de 10 p. 100 de ma rémunération s'appliquerait durant tout mon mandat et c'est ce qui va se produire. La vice-première ministre pourrait peut-être apprendre de tout ceci ce que signifie tenir